

**Q&R#2 – W6369-20-X022 – DOC – Services de Transcription**

<b>Questions/Réponses/Amendments</b>	
<b>Numéros</b>	<b>Questions/ Réponses</b>
Question #1	Les entreprises à l'extérieur du Canada peuvent-elles en faire la demande?
Réponse #1	Conformément à la PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX, clause 1.2.3 de la DOC, toute entreprise située dans les pays couverts par les accords commerciaux applicables peut soumettre une offre en réponse à la sollicitation.
Question #2	Devons-nous venir au Canada pour des réunions?
Réponse #2	Il n'y aura aucune obligation d'assister à des réunions.
Question #3	Pouvons-nous exécuter des tâches (liées à la DOC) à l'extérieur du Canada?
Réponse #3	Oui, les travaux identifiés à l'ANNEXE A, ÉNONCÉ DES TRAVAUX peuvent être exécutés à l'extérieur du Canada.  Les soumissionnaires doivent noter que les délais de livraison indiqués à la section 4.6 de l'ANNEXE A, ÉNONCÉ DES TRAVAUX doivent être respectés.
Question #4	Pouvons-nous soumettre des propositions par courriel/e-mail?
Réponse #4	Les offres doivent être soumises par e-mail à DSvcsC4Contracting-DCSvcs4Contrats@forces.gc.ca
Question #5	Le MDN peut-il fournir des données historiques confirmant le pourcentage de transcription en anglais par rapport à la transcription en français?
Réponse #5	Le MDN ne possède pas ces données historiques. On estime que la répartition linguistique des transcriptions est à 85% en anglais et à 15% en français.
Question #6	Le MDN peut-il fournir des données historiques confirmant le pourcentage de transcription requis pour une livraison en un jour, deux jours et cinq jours?
Réponse #6	Le MDN ne possède pas ces données. L'estimation est de 90% des transcriptions dans le délai de livraison de 5 jours, 5% pour une livraison en 2 jours et 5% pour une livraison en 1 jour.
Question #7	Pouvez-vous confirmer si les transcripateurs proposés doivent être bilingues ou combien d'anglais ou de français sont requis au minimum?
Réponse #7	La transcription est requise dans l'une ou l'autre des deux langues officielles, en français et anglais.
Question #8	Pouvez-vous confirmer si tous les projets de la section expérience des critères obligatoires doivent être en anglais et en français, ou les projets unilingues sont-ils acceptables?

**Q&R#2 – W6369-20-X022 – DOC – Services de Transcription**

Réponse #8	L'expérience requise dans l'offre doit comprendre une combinaison d'au moins un projet en français et un projet en anglais. De préférence, l'expérience démontrée dans l'offre sera dans les deux langues officielles.
Question #9	La pandémie a touché notre industrie et les projets ont été plus faibles cette année que les années précédentes. Le MDN envisagerait-il d'étendre la période de temps pour les projets dans les critères obligatoires aux trois dernières années pour CTO3 et à deux ans pour CTO4?
Réponse #9	Veuillez consulter l'amendement n ° 2.
Question #10	Pour le format de relevé de notes dans l'énoncé des travaux, section 4.2, y a-t-il des exigences pour le traitement des devis ou des pièces?
Réponse #10	Il n'y a aucune exigence pour le traitement des devis et des pièces.
Question #11	Également pour le format du relevé de notes dans l'énoncé des travaux, section 4.2, les questions et réponses sont-elles acceptables ou les orateurs devraient-ils toujours être identifiés par leur nom?
Réponse #11	Les orateurs doivent être identifiés par leur nom.
Question #12	Le bilinguisme est-il une exigence obligatoire? Ou est-il possible de simplement enchérir sur la partie transcription anglaise?
Réponse #12	Non. L'offre doit démontrer la compétence et la capacité de transcrire dans les deux langues officielles.
Question #13	Y aurait-il une ouverture ou un intérêt à accepter une offre qui parle de la fourniture supplémentaire de services en langue des signes ASI / LSQ ou de services CART?
Réponse #13	Les offres qui incluent la fourniture supplémentaire de services de langue des signes ASL / LSQ ou de services CART sont applicables, mais pas obligatoires
Question #14	Le nombre inférieur révisé de pages (23 750) a été appliqué à la section Critères obligatoires et non à la section Instructions pour la préparation des offres (elle contient encore 43 750 pages). Précisez s'il vous plaît
Réponse #14	Veuillez consulter l'amendement n ° 2
Question #15	La section Critères obligatoires se lit comme suit: « <b>L'offrant doit démontrer</b> »; tandis que la section Instructions pour la préparation des offres se lit comme suit: « <b>confirmation que l'offrant est capable</b> ». Les instructions de préparation devraient-elles être conformes aux critères obligatoires?
Réponse #15	Les instructions de préparation des offres pour les critères obligatoires CTO4 ont été examinées et resteront inchangées.
<b>Numéros d'amendement</b>	<b>AMENDEMENT</b>

**Q&R#2 – W6369-20-X022 – DOC – Services de Transcription**

Amendement #1 (a) La PARTIE 7B - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT est modifiée comme suit:

INSÉRER ce qui suit à la Clause 7.9, Section B:

**7.9 Ressortissants Étrangers**

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) A2001C (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)

**OU**

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) A2000C (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

(b) PARTIE 4, la section 4.1.1 est modifiée comme suit :

SUPPRIMER CTO4 dans son intégralité et INSÉRER ce qui suit:

#	Critères obligatoires	Satisfait / non satisfait	Directives de préparation des offres
CTO4	<ul style="list-style-type: none"><li>- L'offrant doit démontrer clairement toutes les capacités suivantes:</li><li>- La capacité de réaliser un minimum de 10 projets par an;</li><li>- La capacité de fournir un minimum de 3 transcripateurs par projet; et</li><li>- La capacité de transcrire un minimum de 23 750 pages par an.</li></ul> <p>* Aux fins de l'évaluation, un projet est défini comme la transcription de 5 à 10 entretiens d'une heure chacun (entre 5 à 10 heures d'entretiens au total).</p>		<p>Dans son offre, l'offrant doit fournir tous les éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Le nombre de projets achevés au cours de l'année écoulée, ainsi qu'une description qui démontre que chaque projet identifié répond à la définition de «projet» telle que définie dans CTO4;</li><li>- Le nombre de transcripateurs actuellement disponibles; et</li><li>- Une confirmation écrite que l'offrant est capable de fournir des services de transcription d'au moins 43 750 pages par année.</li></ul>

(c) L'ANNEXE A, Énoncé des travaux, est modifiée comme suit:

SUPPRIMER la section 2.1, sous-section 2.2.1 uniquement et INSÉRER ce qui suit:

**2.2 Contexte**

2.2.2 La DEES et CSEA supervisent historiquement en moyenne quarante-cinq (45) enquêtes par an qui nécessitent des services de transcription. Statistiquement, le nombre moyen de pages pour DEES est de 150 pages (environ 25 enquêtes par an) et 1 000 pages pour CSEA (environ 20 enquêtes par an) ou environ 23 750 pages par an.

SUPPRIMER la section 4.1, Production de la transcription dans son intégralité et INSÉRER ce qui suit:

**Q&R#2 – W6369-20-X022 – DOC – Services de Transcription**

	<p><b>4.1 Production des transcriptions</b></p> <p>Produire une (1) copie électronique du ou des relevés de notes en format PDF, entièrement consultable, sur un CD-ROM tel que défini au paragraphe 4.2. L'offrant doit s'assurer que l'information stockée sur la copie électronique du fichier est identique au format de la transcription et est fournie dans un format accessible (PDF ou un autre format approuvé par le responsable technique). L'offrant doit identifier le CD-ROM avec une étiquette de sécurité rouge Classé, confidentiel ou secret et le numéro de référence applicable tel que spécifié par le responsable technique ou par la personne-ressource identifiée dans la commande subséquente à l'offre à commandes.</p>												
Amendement #2	<p>(a) PARTIE 4, la section 4.1.1 est modifiée comme suit:</p> <p><u>SUPPRIMER CTO3 et CTO4 uniquement et INSÉRER ce qui suit :</u></p> <table border="1" data-bbox="431 779 1419 1772"> <thead> <tr> <th data-bbox="431 779 521 863">#</th> <th data-bbox="521 779 938 863">Critères obligatoires</th> <th data-bbox="938 779 1062 863">Satisfait / non satisfait</th> <th data-bbox="1062 779 1419 863">Directives de préparation des offres</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="431 863 521 1142"><b>CTO3</b></td> <td data-bbox="521 863 938 1142">L'offrant doit démontrer clairement qu'il a au moins un (1) an d'expérience au cours des trois (3) dernières années en prestation de services de transcription en anglais et en français.</td> <td data-bbox="938 863 1062 1142"></td> <td data-bbox="1062 863 1419 1142">Dans son offre, l'offrant doit fournir des détails complets sur où, quand (mois et année) et comment (par le biais de quelles activités / responsabilités), les qualifications et l'expérience énoncées ont été acquises.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="431 1142 521 1772"><b>CTO4</b></td> <td data-bbox="521 1142 938 1772">                     L'offrant doit démontrer clairement toutes les capacités suivantes:                     <ul style="list-style-type: none"> <li>- La capacité de réaliser un minimum de 10 projets par an;</li> <li>- La capacité de fournir un minimum de 3 transcrip-teurs par projet; et</li> <li>- La capacité de transcrire un minimum de 23 750 pages par an.</li> </ul>                     * Aux fins de l'évaluation, un projet est défini comme la transcription de 5 à 10 entretiens d'une heure chacun (entre 5 à 10 heures d'entretiens au total).                 </td> <td data-bbox="938 1142 1062 1772"></td> <td data-bbox="1062 1142 1419 1772">                     Dans son offre, l'offrant doit fournir tous les éléments suivants:                     <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nombre de projets qui ont été achevés au cours des deux (2) dernières années, ainsi qu'une description qui démontre que chaque projet identifié répond à la définition de «projet» telle que définie dans MT4;</li> <li>- Le nombre de transcrip-teurs actuellement disponibles; et</li> <li>- Confirmation écrite que l'offrant est en mesure de fournir des services de transcription d'au moins 23 750 pages par année.</li> </ul> </td> </tr> </tbody> </table>	#	Critères obligatoires	Satisfait / non satisfait	Directives de préparation des offres	<b>CTO3</b>	L'offrant doit démontrer clairement qu'il a au moins un (1) an d'expérience au cours des trois (3) dernières années en prestation de services de transcription en anglais et en français.		Dans son offre, l'offrant doit fournir des détails complets sur où, quand (mois et année) et comment (par le biais de quelles activités / responsabilités), les qualifications et l'expérience énoncées ont été acquises.	<b>CTO4</b>	L'offrant doit démontrer clairement toutes les capacités suivantes: <ul style="list-style-type: none"> <li>- La capacité de réaliser un minimum de 10 projets par an;</li> <li>- La capacité de fournir un minimum de 3 transcrip-teurs par projet; et</li> <li>- La capacité de transcrire un minimum de 23 750 pages par an.</li> </ul> * Aux fins de l'évaluation, un projet est défini comme la transcription de 5 à 10 entretiens d'une heure chacun (entre 5 à 10 heures d'entretiens au total).		Dans son offre, l'offrant doit fournir tous les éléments suivants: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nombre de projets qui ont été achevés au cours des deux (2) dernières années, ainsi qu'une description qui démontre que chaque projet identifié répond à la définition de «projet» telle que définie dans MT4;</li> <li>- Le nombre de transcrip-teurs actuellement disponibles; et</li> <li>- Confirmation écrite que l'offrant est en mesure de fournir des services de transcription d'au moins 23 750 pages par année.</li> </ul>
#	Critères obligatoires	Satisfait / non satisfait	Directives de préparation des offres										
<b>CTO3</b>	L'offrant doit démontrer clairement qu'il a au moins un (1) an d'expérience au cours des trois (3) dernières années en prestation de services de transcription en anglais et en français.		Dans son offre, l'offrant doit fournir des détails complets sur où, quand (mois et année) et comment (par le biais de quelles activités / responsabilités), les qualifications et l'expérience énoncées ont été acquises.										
<b>CTO4</b>	L'offrant doit démontrer clairement toutes les capacités suivantes: <ul style="list-style-type: none"> <li>- La capacité de réaliser un minimum de 10 projets par an;</li> <li>- La capacité de fournir un minimum de 3 transcrip-teurs par projet; et</li> <li>- La capacité de transcrire un minimum de 23 750 pages par an.</li> </ul> * Aux fins de l'évaluation, un projet est défini comme la transcription de 5 à 10 entretiens d'une heure chacun (entre 5 à 10 heures d'entretiens au total).		Dans son offre, l'offrant doit fournir tous les éléments suivants: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nombre de projets qui ont été achevés au cours des deux (2) dernières années, ainsi qu'une description qui démontre que chaque projet identifié répond à la définition de «projet» telle que définie dans MT4;</li> <li>- Le nombre de transcrip-teurs actuellement disponibles; et</li> <li>- Confirmation écrite que l'offrant est en mesure de fournir des services de transcription d'au moins 23 750 pages par année.</li> </ul>										

(b) L'ANNEXE A, Énoncé des travaux, est modifiée comme suit:

SUPPRIMER la section 4.1, Production de la transcription dans son intégralité et INSÉRER ce qui suit:

#### **4.1 Production de la transcription**

Produire une (1) copie électronique du ou des relevés de notes au format PDF, entièrement consultable, sur un périphérique de stockage USB tel que défini au paragraphe 4.2. L'offrant doit s'assurer que l'information stockée sur la copie électronique du fichier est identique au format de la transcription et est fournie dans un format accessible (PDF ou un autre format approuvé par le responsable technique). L'offrant doit identifier le périphérique de stockage USB dans une double enveloppe avec une étiquette de sécurité rouge classée, confidentielle ou secrète et le numéro de référence applicable tel que spécifié par le responsable technique ou par la personne-ressource identifiée dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

SUPPRIMER la section 4.2, partie o. uniquement et INSÉRER ce qui suit:

#### **4.2 Production des transcriptions**

Toutes les transcriptions doivent répondre aux spécifications suivantes:

- o. Une lettre d'accompagnement doit accompagner le périphérique de stockage USB avec une déclaration signée confirmant que le transcripateur certifie l'exactitude de la transcription soumise sur la copie électronique telle que «Je certifie que la transcription est vraie et exacte au meilleur de mes compétences et capacités telles que soumises au responsable technique dans son format original »; et

SUPPRIMER la section 4.3 du CD-ROM dans son intégralité et INSÉRER ce qui suit:

#### **4.3 Format**

- 4.3.1 L'offrant doit produire tous les fichiers électroniques en format PDF pour tous les relevés de notes sur un dispositif de stockage USB. L'offrant doit s'assurer que l'information stockée sur la copie électronique du fichier est identique à la copie papier.